

OBJET : Autorisation d'agir en justice pour obtenir le relevé de forclusion pour l'inscription d'une créance au profit de la Commune de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le marché de travaux d'extension de l'Hôtel de Ville, le lot des menuiseries métalliques avait été dévolu à l'entreprise M M M R . La réalisation de cette partie d'ouvrage ne put être menée à son terme. Par ailleurs, de nombreuses malfaçons apparurent. Par la suite, la M M M R se trouva en règlement judiciaire puis en liquidation de biens. Le passage à cette dernière phase de la procédure de disparition de l'entreprise n'ayant été connu de la Commune de Saint-Denis que trop tard, celle-ci se vit opposer un refus de voir inscrite au passif de l'entreprise une créance représentant le coût de nouveaux travaux éventuels à engager, ainsi que les intérêts de retard cumulés, pour la reprise et l'achèvement des travaux précités.

Je vous demande de m'autoriser à agir en justice pour obtenir le relevé de forclusion de cette créance.

MIS AUX VOIX, LE RAPPORT EST
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

10 - St. Denis le 9 Décembre 1971

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Pierre CULTIAUX
Pour Copie certifiée Conforme

P/le Préfet

Le Chef de Bureau d'équ-

Signé : Jacques LACOSTE